

Professionnel du BTP, adhérent à la FBTP 35, je partage les valeurs de mon organisation professionnelle et m'engage à :

1- Privilégier l'emploi local et les emplois directs

Établissement d'un contrat de travail, recours à des sociétés de travail temporaire s'inscrivant dans le respect du droit français, usage de la carte d'identification des salariés du BTP.

2- Garantir des conditions d'emploi et de travail légales et conformes aux prescriptions professionnelles, y compris en cas de sous-traitance

Respect des minima de salaires conventionnels, indemnisation des déplacements et des heures supplémentaires selon les barèmes en cours, respect des durées maximales de travail, inscription à la caisse de congés payés, pratique légale de la sous-traitance dans l'intérêt des deux parties et dans le respect de la loi du 31 12 1975 et de l'indépendance du sous-traitant

3- Mettre en place des actions de formation, développer l'apprentissage et favoriser l'insertion

4- Présenter une offre économiquement et socialement responsable

Respect des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité, déclaration sincère auprès des organismes sociaux (Urssaf, Pro BTP, Congés payés)

5- Contribuer au développement de l'économie durable en privilégiant les fournisseurs et prestataires de proximité

6- Souscrire les assurances professionnelles obligatoires

7- Engagement volontaire complémentaire : (le cas échéant)

La signature de cette charte vaut déclaration sur l'honneur à en respecter tous les points

Date

Le 01/03/2017

Nom de l'Entreprise

Sanitaires chauffage Côte d'Emeraude : SCCE

Signature de son dirigeant

cachet entreprise

SARL S.C.C.E.

2A de l'Herminette

35000 St-Jacques

Tel/Fax : 02 99 46 56 11

SIRET : 49358708300012

Cachet FFB 35

FEDERATION DU BATIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS
D'ILLE -ET- VILAINE
3, allée du Bâtiment
B.P. 91623
35016 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 38 28 28